

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Note :

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels oblige un organisme public à protéger les renseignements personnels qu'il détient dans l'exercice de sa mission. Afin de respecter cette obligation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a masqué les renseignements personnels concernant les personnes physiques figurant dans certaines réponses listant les bénéficiaires d'aide financière.

Demande de renseignements particuliers 2

Numéro	Question	Page
RP2-01	Fonds attribués à l'adaptation aux changements climatiques a) Liste des programmes d'adaptation aux changements climatiques financés par le ministère b) Bilan de ces financements	p.11
RP2-02	Concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.12
RP2-03	Les effectifs (en ETC) affectés au Programme de crédit de taxes foncières agricoles, au 31 mars.	p.13
RP2-04	Concernant le Programme Proximité : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires du Programme Proximité. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme Proximité dans la dernière année. Ventiler par région.	p.14
RP2-05	Les effectifs (en ETC) affectés au Programme Proximité au 31 mars.	p.15
RP2-06	Concernant le programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région : a) Cout total du programme dans la dernière année. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année. Ventiler par région.	p.16
RP2-07	Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, au 31 mars.	p.17
RP2-08	Concernant le programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.18
RP2-09	Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique au 31 mars.	p.19
RP2-10	Concernant le programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.20
RP2-11	Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres au 31 mars.	p.21
RP2-12	Concernant le programme de soutien au développement des entreprises serricoles : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.22
RP2-13	Les effectifs (en ETC) affectés au programme de soutien au développement des entreprises terricoles au 31 mars.	p.23
RP2-14	Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles.	p.24
RP2-15	Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs porcins.	p.25
RP2-16	Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs maraichers.	p.26
RP2-17	Données les plus à jour sur le nombre de serres en production maraichère. Ventiler par région, par type de production et par volume de production.	p.27
RP2-18	Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles en production biologique, excluant les productions acéricoles. Ventiler par région et par type de production.	p.28
RP2-19	Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles faisant de la mise en marché de proximité. Ventiler par région et par type de production.	p.29
RP2-20	Données les plus à jour sur le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices faisant partie de la relève agricole. Ventiler par région.	p.30
RP2-21	Nombre de travailleuses et travailleurs étrangers accueillis dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.31
RP2-22	Pourcentage des achats alimentaires québécois dans les ministères et les organismes publics dans la dernière année écoulée. Ventiler par secteur d'activité.	p.32
RP2-23	Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs, ventilées par région, par type d'abattoir et par volume d'abattage.	p.33
RP2-24	Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs de proximité. Ventiler par région.	p.34
RP2-25	Nombre d'inspections d'abattoir effectuées dans la dernière année écoulée, ventilées par région et par type d'abattoir.	p.35
RP2-26	Concernant le programme « Prime-Vert » : les sommes allouées (totales et ventilées par région) dans la dernière année écoulée.	p.36

Demande de renseignements particuliers 2

Numéro	Question	Page
RP2-27	Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la croissance du secteur biologique dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de production et type de financement.	p.37
RP2-28	Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de mise en marché et type de financement.	p.38
RP2-29	Sommes dépensées par le ministère pour stimuler les exportations de produits alimentaires dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement.	p.39
RP2-30	Sommes dépensées par le ministère pour réduire l'usage des pesticides et appuyer les producteurs dans la transition vers des alternatives aux pesticides dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement.	p.40
RP2-31	Veillez fournir le nombre d'agronomes au sein du MAPAQ. Ventiler par direction régionale.	p.41
RP2-32	Veillez fournir le nombre et le pourcentage de prescriptions agronomiques produites par des agronomes du MAPAQ qui impliquent la vente et l'usage de pesticides dans la dernière année écoulée.	p.42
RP2-33	Concernant la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée. b) Nombre de bénéficiaires. c) Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région. d) Les effectifs (en ETC) affectés à la Stratégie au 31 mars.	p.43
RP2-34	Montant investi pour faire la promotion des aliments du Québec dans la dernière année écoulée. Ventiler par régions administratives.	p.44
RP2-35	Le nombre et le pourcentage d'institutions publiques ayant une cible d'achat d'aliments québécois dans la dernière année écoulée. Ventiler par région et par secteur d'activité.	p.45
RP2-36	Nombre de demandes de dézonage de terres agricoles faites à la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.46
RP2-37	Nombre d'hectares de terres agricoles dont le dézonage a été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.47
RP2-38	Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.48
RP2-39	Sommes allouées à des programmes de compensation aux pertes de revenu des producteurs.	p.49
RP2-40	Le nombre d'adhérents à chacun des programmes d'assurance et de protection du revenu de la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée. Effectuer une ventilation par région et par type de production.	p.50
RP2-41	Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée, par région et par type de production : a) Assurance-récolte; b) Assurance-stabilisation; c) Agri-stabilité; d) Agri-investissement; e) Agri-Québec; f) Agri-Québec Plus.	p.51
RP2-42	Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole dans la dernière année écoulée, ventilés par région, dans les programmes suivants: a) Financement agricole; b) Financement forestier; c) Relève agricole; d) Subvention à l'établissement; e) Subvention au démarrage; f) Programme d'appui à la diversification et au développement régional	p.52
RP2-43	Investissements alloués par la Financière agricole dans la dernière année écoulée.	p.53
RP2-44	Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.54
RP2-45	Investissements alloués par la Financière agricole via l'ASRA pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.55
RP2-46	Liste des entreprises ayant reçu du financement de l'ASRA dans le cadre du mécanisme de retrait temporaire de la production porcine. Montant total de ce financement. Ventiler par région.	p.56
RP2-47	Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur des grains dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.57
RP2-48	Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production maraichère dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.58
RP2-49	Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.59
RP2-50	Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.60
RP2-51	Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	p.61
RP2-52	Révisions réalisées pour le programme d'Assurance récolte.	p.62

Demande de renseignements particuliers 2

Numéro	Question	Page
RP2-53	Ajustement des programmes de soutien financier pour répondre à la baisse du revenu des producteurs agricoles.	p.63
RP2-54	Investissements stratégiques de soutien à la résilience et viabilité du secteur agricole. Ventiler par région.	p.64

	Section La Financière agricole du Québec (FADQ)	p.65
	Section La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	p.87

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-01

Fonds attribués à l'adaptation aux changements climatiques

- a) Liste des programmes d'adaptation aux changements climatiques financés par le ministère
- b) Bilan de ces financements

RÉPONSE :

a)

- Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques en agriculture (PALCCA)
- Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire (PALCCB)
- Prime-Vert 2023-2026
- Programme services-conseils 2023-2028 (PSC 2023-2028)
- Programme d'innovation bioalimentaire (PIB)

b)

Programme	Bilan financier (\$) 2023-2024
PALCCA	467 256
PALCCB	2 061 239
Prime-Vert 2023-2026	-
PSC 2023-2028	3 880 888
PIB	2 409 242

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-02

Concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles :

- a) Cout total du programme dans la dernière année écoulée.
- b) Nombre de bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.
- c) Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Voir les réponses aux questions RP1-22, RP1-23 et RP1-24.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-03

Les effectifs (en ETC) affectés au Programme de crédit de taxes foncières agricoles, au 31 mars.

RÉPONSE :

13 ETC

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-04

Concernant le Programme Proximité :

- a. Coût total du programme dans la dernière année écoulée.
- b. Nombre de bénéficiaires du Programme Proximité.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du Programme Proximité dans la dernière année.
Ventiler par région.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-17.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-05

Les effectifs (en ETC) affectés au Programme Proximité au 31 mars.

RÉPONSE :

2,42 ETC

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-06

Concernant le programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région :

- a. Cout total du programme dans la dernière année.
- b. Nombre de bénéficiaires.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-10.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-07

Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, au 31 mars.

RÉPONSE :

2,91 ETC

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-08

Concernant le programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique :

- a. Cout total du programme dans la dernière année écoulée.
- b. Nombre de bénéficiaires.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Ce programme a pris fin le 31 mars 2023.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-09

Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'Appui pour la conversion à l'agriculture biologique au 31 mars.

RÉPONSE :

Ce programme a pris fin le 31 mars 2023.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-10

Concernant le programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres :

- a. Cout total du programme dans la dernière année écoulée
- b. Nombre de bénéficiaires.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée.
Ventiler par région.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-07.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-11

Les effectifs (en ETC) affectés au programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres au 31 mars.

RÉPONSE :

1,5 ETC

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-12

Concernant le programme de soutien au développement des entreprises serricoles :

- a. Cout total du programme dans la dernière année écoulée.
- b. Nombre de bénéficiaires.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée.
Ventiler par région.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-27.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-13

Les effectifs (en ETC) affectés au programme de soutien au développement des entreprises
serricoles au 31 mars.

RÉPONSE :

4,73 ETC

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-14

Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles.

RÉPONSE :

Exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ : **28 023**

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2023.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-15

Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs porcins.

RÉPONSE :

Nombre d'exploitations agricoles ayant comme activité principal (revenu) la production porcine : **1 293**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant comme une source d'activité (revenu) la production porcine : **1 867**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant une tête et plus en production porcine : **1 943**

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2023.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 31 décembre 2023, chaque dossier d'exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2024 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-16

Données les plus à jour sur le nombre de productrices et producteurs maraichers.

RÉPONSE :

Nombre d'exploitations agricoles ayant comme revenu principal la production maraîchère:
1 644

Nombre d'exploitations agricoles déclarant un revenu maraîcher : **2 570**

Nombre d'exploitations agricoles déclarant une superficie en production maraîchère : **2 727**

La production maraîchère comprend les légumes frais et les légumes de transformation en champs seulement.

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2023.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 2023-12-31, chaque dossier d'exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2024 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-17

Données les plus à jour sur le nombre de serres en production maraichère. Ventiler par région, par type de production et par volume de production.

RÉPONSE :

Nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré un **revenu principal ou secondaire** provenant de la culture en serre toutes productions confondues.

Découpage territorial - région administrative	Revenu principal	Revenu secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent	20	20	40
Saguenay--Lac-Saint-Jean	17	21	38
Capitale-Nationale	27	19	46
Mauricie	17	15	32
Estrie	31	19	50
Montréal	15	2	17
Outaouais	16	14	30
Abitibi-Témiscamingue	15	7	22
Côte-Nord	3		3
Nord-du-Québec	1		1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	9	8	17
Chaudière-Appalaches	42	25	67
Laval	37	14	51
Lanaudière	28	26	54
Laurentides	74	23	97
Montérégie	138	75	213
Centre-du-Québec	24	17	41
Total général distinct	514	305	819

La source des données pour les exploitants agricoles au MAPAQ est la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 décembre 2023.

En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles et le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, pour qu'une exploitation agricole soit admissible à l'enregistrement, la personne qui demande l'enregistrement doit, entre autres, démontrer que son exploitation agricole a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$.

L'enregistrement est réalisé sur une base volontaire, mais est obligatoire pour recevoir de l'aide financière du MAPAQ. Compte tenu de ces informations, il est important de souligner que le MAPAQ n'a pas un portrait complet des exploitations agricoles du Québec.

Depuis 2014, le Ministère procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données interrogée en date du 2023-12-31, chaque dossier d'exploitant agricole a une date de renouvellement différente située entre 2014 et 2024 pour les informations sur le revenu et les productions.

Ces données sont collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-18

Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles en production biologique, excluant les productions acéricoles. Ventiler par région et par type de production.

RÉPONSE :

Nombre d'entreprises agricoles détenant une certification biologique par région au 31 décembre 2023

Régions		Nombre d'entreprises agricole détenant une certification biologique
1	Bas-Saint-Laurent	359
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	223
3	Capitale-Nationale	134
4	Mauricie	67
5	Estrie	433
6	Montréal	31
7	Outaouais	67
8	Abitibi-Témiscamingue	41
9	Côte-Nord	10
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	26
12	Chaudière-Appalaches	642
13	Laval	11
14	Lanaudière	163
15	Laurentides	142
16	Montérégie	348
17	Centre-du-Québec	322
TOTAL		3 021

Source : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-19

Données les plus à jour sur le nombre d'entreprises agricoles faisant de la mise en marché de proximité. Ventiler par région et par type de production.

RÉPONSE :

Les données tirées des fiches d'enregistrement ne permettent pas de donner un portrait juste des entreprises agricoles faisant de la mise en marché en circuit court.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-20

Données les plus à jour sur le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices faisant partie de la relève agricole. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Nombre d'entreprises agricoles ayant déclaré une relève (au 29 février 2024) :

Régions administratives	Nombre
Abitibi-Témiscamingue	181
Bas-Saint-Laurent	500
Capitale-Nationale	201
Centre-du-Québec	685
Chaudière-Appalaches	1176
Côte-Nord	23
Estrie	630
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	48
Lanaudière	307
Laurentides	255
Laval	18
Mauricie	179
Montréal	19
Montréal	1362
Montréal	3
Nord-du-Québec	3
Outaouais	210
Saguenay-Lac-Saint-Jean	222
Total général	6 019

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-21

Nombre de travailleuses et travailleurs étrangers accueillis dans la dernière année écoulée.
Ventiler par région.

RÉPONSE :

Cette question relève du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-22

Pourcentage des achats alimentaires québécois dans les ministères et les organismes publics dans la dernière année écoulée. Ventiler par secteur d'activité.

RÉPONSE :

Le MAPAQ ne dispose pas des informations. Voir la réponse à la question RG-77 sur la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-23

Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs, ventilées par région, par type d'abattoir et par volume d'abattage.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-31.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-24

Données les plus à jour sur le nombre d'abattoirs de proximité. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Les listes de détenteurs de permis délivrés par le MAPAQ, incluant les abattoirs de proximité, peuvent être consultées en tout temps à cette adresse :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Restauration/md/Services/Pages/etablissemmentspermis.asp>

x

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-25

Nombre d'inspections d'abattoir effectuées dans la dernière année écoulée, ventilées par région et par type d'abattoir.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-33.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-26

Concernant le programme « Prime-Vert » : les sommes allouées (totales et ventilées par région) dans la dernière année écoulée.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-18.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-27

Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la croissance du secteur biologique dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de production et type de financement.

RÉPONSE :

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a investi un montant totalisant 6 332 252 \$ pour soutenir le développement du secteur biologique au cours de l'année 2023-2024.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-28

Sommes dépensées par le ministère pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, type de mise en marché et type de financement.

RÉPONSE :

Pour l'année financière 2023-2024, un montant de 2,3M \$ a été versé, et ce, pour l'ensemble des régions du Québec via l'Initiative ministérielle Proximité qui a pour objectif de rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives collectives ou individuelles de mise en marché de proximité et d'agrotourisme.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-29

Sommes dépensées par le ministère pour stimuler les exportations de produits alimentaires dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement.

RÉPONSE :

Le Ministère a dépensé 5 012 687 \$ en 2023-2024 pour soutenir les exportations de produits bioalimentaires.

	Dépenses en transfert 23-24	Dépenses en fonctionnement 23-24
Subvention Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada	4 500 000 \$	
Aides financières versées en 23-24 pour les projets visant les marchés d'exportation dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires	240 757 \$	
Frais reliés à l'organisation d'activités de commercialisation sur les marchés extérieurs		271 930 \$
Total	4 740 757 \$	271 930 \$
GRAND TOTAL	5 012 687 \$	

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-30

Sommes dépensées par le ministère pour réduire l'usage des pesticides et appuyer les producteurs dans la transition vers des alternatives aux pesticides dans la dernière année écoulée. Ventiler par type de production et type de financement.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-48.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-31

Veillez fournir le nombre d'agronomes au sein du MAPAQ. Ventiler par direction régionale.

RÉPONSE :

Le MAPAQ compte 174 agronomes.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-32

Veillez fournir le nombre et le pourcentage de prescriptions agronomiques produites par des agronomes du MAPAQ qui impliquent la vente et l'usage de pesticides dans la dernière année écoulée.

RÉPONSE :

Les agronomes à l'emploi du MAPAQ n'offrent pas de services de première ligne aux entreprises agricoles et, de ce fait, n'émettent pas de prescriptions agronomiques.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-33

Concernant la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois :

- a. Cout total du programme dans la dernière année écoulée.
- b. Nombre de bénéficiaires.
- c. Sommes transférées aux bénéficiaires du programme dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.
- d. Les effectifs (en ETC) affectés à la Stratégie au 31 mars.

RÉPONSE :

a), b) et c) Voir réponse à la question RG-77

d) 3 ETC

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-34

Montant investi pour faire la promotion des aliments du Québec dans la dernière année écoulée.
Ventiler par régions administratives.

RÉPONSE :

Le MAPAQ a versé une subvention de 6 000 000 \$ en 2023-2024 à Aliments du Québec.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-35

Le nombre et le pourcentage d'institutions publiques ayant une cible d'achat d'aliments québécois dans la dernière année écoulée. Ventiler par région et par secteur d'activité.

RÉPONSE :

Voir la réponse à la question RP1-45.

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-36

Nombre de demandes de dézonage de terres agricoles faites à la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-37

Nombre d'hectares de terres agricoles dont le dézonage a été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-38

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-39

Sommes allouées à des programmes de compensation aux pertes de revenu des producteurs.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-40

Le nombre d'adhérents à chacun des programmes d'assurance et de protection du revenu de la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée. Effectuer une ventilation par région et par type de production.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-41

Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée, par région et par type de production :

- a. Assurance-récolte;
- b. Assurance-stabilisation;
- c. Agri-stabilité;
- d. Agri-investissement;
- e. Agri-Québec;
- f. Agri-Québec Plus.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-42

Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par la Financière agricole dans la dernière année écoulée, ventilés par région, dans les programmes suivants:

- a. Financement agricole;
- b. Financement forestier;
- c. Relève agricole;
- d. Subvention à l'établissement;
- e. Subvention au démarrage;
- f. Programme d'appui à la diversification et au développement régional

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-43

Investissements alloués par la Financière agricole dans la dernière année écoulée.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-44

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-45

Investissements alloués par la Financière agricole via l'ASRA pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-46

Liste des entreprises ayant reçu du financement de l'ASRA dans le cadre du mécanisme de retrait temporaire de la production porcine. Montant total de ce financement. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-47

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur des grains dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition

Question numéro RP2-48

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir le secteur de la production maraichère dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par La Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-49

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-50

Investissements alloués par la Financière agricole pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-51

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-52

Révisions réalisées pour le programme d'Assurance récolte.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-53

Ajustement des programmes de soutien financier pour répondre à la baisse du revenu des producteurs agricoles.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

**Demande de renseignements particuliers
Deuxième groupe d'opposition**

Question numéro RP2-54

Investissements stratégiques de soutien à la résilience et viabilité du secteur agricole. Ventiler par région.

RÉPONSE :

La réponse sera transmise par la Financière agricole du Québec (FADQ).

Étude des crédits 2024-2025

**Renseignements particuliers du
deuxième groupe d'opposition**

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-38

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

**Montant de Garanties de prêts de fonds de roulement (Fonds d'urgence)
appuyées de l'aide financière au PICD confirmées**
Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024

Centre de services/région	Total demandes ¹	Traitées	Acceptées ²	Refusées	Non admissible	En traitement ³
Siège social ⁴	34	28	21	3	4	6
Rimouski	138	122	111	0	11	16
Rivière-du-Loup	177	152	137	1	14	25
Caplan	18	18	16	0	2	0
Alma	144	121	111	0	10	23
Lévis	240	200	166	4	30	40
Sainte-Marie	175	140	115	1	24	35
Trois-Rivières	60	44	39	0	5	16
Sherbrooke	123	91	72	3	16	32
St-Jean-Richelieu	64	51	44	0	7	13
Saint-Hyacinthe	71	49	43	1	5	22
L'Assomption	95	84	66	4	14	11
Châteauguay	112	103	98	2	3	9
Rouyn-Noranda	77	67	51	0	16	10
Nicolet	83	55	33	9	11	28
Victoriaville	114	104	82	2	20	10
Gatineau	49	38	24	1	13	11
Tous	1 772	1 465	1 229	31	205	307

Production	Total demandes ¹	Traitées	Acceptées ²	Refusées	Non admissible	En traitement ³
Laitière	602	501	434	8	59	101
Acéricole	233	194	143	6	45	39
Grande culture	208	166	127	6	33	42
Bovine	161	148	129	1	18	13
Horticole	238	191	169	2	20	47
Ovine	98	87	74	2	11	11
Porcine	101	75	69	1	5	26
Avicole	32	21	17	1	3	11
Caprine	9	9	9	0	0	0
Équine	18	11	9	1	1	7
Transformation/Mise en marché	29	23	18	2	3	6
Forestière	3	3	3	0	0	0
Biens et services	11	10	9	0	1	1
Autres	29	26	19	1	6	3
Tous	1 772	1 465	1 229	31	205	307

¹ Des 1 772 demandes reçues, 851 ont été identifiées pour traitement rapide, c'est-à-dire sans autre besoin financier.

² Des 1 229 demandes acceptées, 668 ont été traitées en traitement rapide soit 54 %, 523 sont en attente de documentation appuyant leur admissibilité à l'aide financière.

³ Des 307 dossiers en traitement, 119 sont complets pour traitement et 188 sont en attente de documents des clients afin de compléter leurs demandes.

⁴ Dossiers actuellement à la Direction des comptes spéciaux.

Note : Annonce faite par le ministre le 11 mai 2023.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-38 (suite)

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

**Montant de Garanties de prêts de fonds de roulement (Fonds d'urgence)
appuyées de l'aide financière au PICD confirmées**
Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 29 février 2024

Centre de services/région	Dossiers autorisés ²	Montant admissible à une aide financière (\$)	Montant de l'aide financière engagée (\$)
Siège social ¹	21	1 330 000	199 500
Rimouski	74	3 664 325	549 649
Rivière-du-Loup	94	5 539 500	830 925
Caplan	5	220 000	33 000
Alma	77	4 403 966	660 595
Lévis	68	3 650 000	547 500
Sainte-Marie	70	3 986 835	598 025
Trois-Rivières	23	1 472 600	220 890
Sherbrooke	40	2 364 218	354 633
St-Jean-Richelieu	33	2 300 000	345 000
Saint-Hyacinthe	24	1 200 000	180 000
L'Assomption	28	1 642 000	246 300
Châteauguay	47	2 700 000	405 000
Rouyn-Noranda	33	1 684 000	252 600
Nicolet	17	1 100 000	165 000
Victoriaville	41	2 279 625	341 944
Gatineau	11	569 881	85 482
Tous	706	40 106 950	6 016 043

Production	Dossiers autorisés ²	Montant admissible à une aide financière (\$)	Montant de l'aide financière engagée (\$)
Laitière	267	15 990 000	2 398 500
Bovine	73	3 866 881	580 032
Horticole	81	4 752 066	712 810
Grande culture	70	3 594 625	539 194
Ovine	54	2 636 325	395 449
Acéricole	70	3 222 835	483 425
Porcine	49	3 504 218	525 633
Avicole	10	700 000	105 000
Caprine	7	500 000	75 000
Équine	3	140 000	21 000
Transformation/Mise en marché	5	250 000	37 500
Forestière	2	100 000	15 000
Biens et services	6	350 000	52 500
Autres	9	500 000	75 000
Tous	706	40 106 950	6 016 043

¹ Dossiers actuellement à la Direction des comptes spéciaux.

² 523 dossiers autorisés sont en attente de documentation appuyant leur admissibilité à l'aide financière pour un montant admissible à une aide financière de 34 M\$ et un montant d'aide financière engagé potentiel de 5,1 M\$.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-39

Sommes allouées à des programmes de compensation aux pertes de revenu des producteurs.

RÉPONSE :

Les informations demandées sont présentées dans les documents suivants :

- RP1-75 : Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
- RP1-80 : Programme d'assurance récolte
- RP1-82 : Programme Agri-stabilité
- RP1-83 : Programme Agri-Québec Plus
- RP1-84 : Programme Agri-investissement
- RP1-85 : programme Agri-Québec

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-40

Le nombre d'adhérents à chacun des programmes d'assurance et de protection du revenu de La Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée. Effectuer une ventilation par région et par type de production.

RÉPONSE :

Veillez-vous référer à la question RP1-65.

Question numéro RP2-41

Liste des investissements, des bénéficiaires et des montants accordés par La Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée, par région et par type de production :

- a) Assurance-récolte;
- b) Assurance-stabilisation;
- c) Agri-stabilité;
- d) Agri-investissement;
- e) Agri-Québec;
- f) Agri-Québec Plus.

RÉPONSE :

Veillez vous référer aux questions RP1-75, RP1-80, RP1-82, RP1-83, RP1-84 et RP1-85.

Liste des investissements, des bénéficiaires et montants accordés par La Financière agricole, ventilés par région, en 2022-2023 dans les programmes suivants :

- a) financement agricole;
- b) financement forestier;
- c) relève agricole;
- d) subvention à l'établissement;
- e) subvention au démarrage;
- f) programme d'appui à la diversification et au développement régional.

Financement agricole autorisé en 2023-2024*		
Région administrative	Nombre de certificats	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	512	169 179 722
Saguenay-Lac-Saint-Jean	238	76 267 042
Capitale-Nationale	116	27 198 550
Mauricie	92	23 951 300
Estrie	329	107 146 250
Montréal	6	651 500
Outaouais	38	5 436 700
Abitibi-Témiscamingue	109	23 993 600
Côte-Nord	10	1 234 300
Nord-du-Québec	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	52	8 827 800
Chaudière-Appalaches	629	207 726 481
Laval	-	-
Lanaudière	129	47 133 675
Laurentides	83	31 373 550
Montérégie	600	283 410 565
Centre-du-Québec	324	88 730 829
Total	3 267	1 102 261 864

* Données en date du 29 février 2024 (11 mois).

Question numéro RP2-42 (suite)

PRÉVISIONS FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

2024-2025 : 1 300 M\$

Financement forestier autorisé en 2023-2024*		
Région administrative	Nombre de certificats	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	17	2 604 200
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	137 600
Capitale-Nationale	1	301 300
Mauricie	-	-
Estrie	8	3 224 600
Outaouais	-	-
Abitibi-Témiscamingue	2	96 900
Côte-Nord	1	154 000
Nord-du-Québec	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	478 200
Chaudière-Appalaches	10	1 134 400
Lanaudière	1	10 400
Laurentides	-	-
Montérégie	-	-
Centre-du-Québec	1	275 700
Total	50	8 417 300

* Données en date du 29 février 2024 (11 mois).

Question numéro RP2-43

Investissements alloués par La Financière agricole du Québec dans la dernière année écoulée.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2023-2024
Assurance récolte	199 550 559 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	457 983 760 \$
Agri-stabilité	184 430 132 \$
Agri-Québec Plus	23 356 339 \$
Agri-Québec	117 200 416 \$
Agri-investissement	37 895 246 \$
Total incluant la contribution Fédérale	1 020 416 452 \$

Données prévisionnelles en date du 29 février 2024.

Question numéro RP2-44

Investissements alloués par La Financière agricole du Québec pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2023-2024
Assurance récolte	Non admissible
Assurance stabilisation des revenus agricoles	370 378 329 \$
Agri-stabilité	126 386 752 \$
Agri-Québec Plus ¹	233 863 \$
Agri-Québec ¹	984 324 \$
Agri-investissement	3 800 241 \$
Total incluant la contribution Fédérale	501 783 509 \$

Données prévisionnelles en date du 29 février 2024.

- 1) Pour les programmes AGRI, les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent être actives dans plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, comme le porc, mais reçoivent des paiements de ces programmes.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-45

Investissements alloués par La Financière agricole du Québec via l'ASRA pour soutenir le secteur de la production porcine dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veillez vous référer à la question RP2-44.

Demande de renseignements particuliers
Opposition officielle

Question numéro RP2-46

Liste des entreprises ayant reçu du financement de l'ASRA dans le cadre du mécanisme de retrait temporaire de la production porcine. Montant total de ce financement. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veillez vous référer à la question RP1-76.

Question numéro RP2-47

Investissements alloués par La Financière agricole du Québec pour soutenir le secteur des grains dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2023-2024
Assurance récolte	65 561 149 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	8 115 315 \$
Agri-stabilité	4 440 040 \$
Agri-Québec Plus	3 129 160 \$
Agri-Québec	37 989 957 \$
Agri-investissement	11 906 442 \$
Total incluant la contribution Fédérale	131 142 063 \$

Données prévisionnelles en date du 29 février 2024.

Question numéro RP2-48

Investissements alloués par La Financière agricole du Québec pour soutenir le secteur de la production maraîchère dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Programmes	Paiements 2023-2024
Assurance récolte	29 165 739 \$
Assurance stabilisation des revenus agricoles	Non admissible
Agri-stabilité	3 732 241 \$
Agri-Québec Plus	1 250 735 \$
Agri-Québec	15 758 925 \$
Agri-investissement	2 660 658 \$
Total incluant la contribution Fédérale	52 568 298 \$

Données prévisionnelles en date du 29 février 2024.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-49

Investissements alloués par La Financière agricole pour soutenir la mise en marché de proximité dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veillez référer à la question RP2-42.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-50

Investissements alloués par La Financière agricole pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veillez référer à la question RP2-42.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-51

Investissements dans un programme de fonds d'urgence pour soutenir les producteurs en région dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Veillez référer à la question RP2-38.

Révisions réalisées pour le programme d'Assurance récolte.

RÉPONSE :

Le programme d'Assurance récolte (ASREC) a fait l'objet d'importants travaux de révision depuis 2014, notamment pour tenir compte de l'évolution des pratiques agronomiques et des changements climatiques. Ceux-ci ont permis d'offrir de nouvelles protections, d'actualiser des protections existantes et d'améliorer les processus administratifs. Par ailleurs, depuis 2022, la Financière agricole du Québec (FADQ) a entamé les travaux de révision complète de l'ASREC.

Révisions réalisées en ASREC depuis 2014

En 2014, la Direction de l'assurance récolte a été créée avec le mandat de revoir les concepts des protections en fonction des préoccupations de la clientèle et de chercher des solutions pouvant répondre aux besoins de celle-ci dans le respect du cadre réglementaire.

2014-2018 - Plan de modernisation de l'assurance récolte - Principales réalisations :

-Refonte de la protection Foin et pâturages (2016)

- Nouvelle méthode d'évaluation des pertes (trois grilles)
- Protection individualisée (nombre de fauches, dates de début de fauche)
- Début de l'implantation d'un réseau de stations météorologiques en remplacement du réseau de stations manuelles du ministère de l'Environnement (stations automatiques, données horaires, contrôle de qualité)
- Depuis 2016, la protection Foin et pâturages compte en moyenne plus de 5 200 clients et les valeurs assurées sont passées de 205 M\$ en 2016 à 455 M\$ en 2023
- Le taux de couverture pour les plantes fourragères a augmenté progressivement au Québec à la suite de cette refonte, passant de 50 % en 2016 à 63 % en 2022

-Actualisation de plusieurs protections, dont la sauvagine

-Ajout de nouvelles protections, dont les productions biologiques et les cultures émergentes

-Révision des niveaux et des types de couvertures, par exemple, le prix unitaire différencié pour le sirop d'érable, les légumes de transformation, les grains, les canneberges, etc.

-Optimisation des processus administratifs :

- Déclaration obligatoire des rendements réels de façon à améliorer la compilation des éléments nécessaires au calcul du rendement probable, afin d'offrir des contrats qui reflètent la réalité des producteurs
- Paiement sur la base des déclarations pour les indemnités < 5 000 \$, afin d'indemniser plus rapidement
- Fonds d'assurance récolte : à compter de 2018, le surplus de 408 M\$ a été redistribué au cours des quatre années subséquentes par une diminution des primes de plus de 20 %

-Introduction du rabais Relève agricole

- Confirme la prise en compte de la relève dans l'ASREC à compter de l'année d'assurance 2019
- Correspond à 25 % de la contribution de l'entreprise jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par individu qualifié
- S'applique pendant trois années consécutives

2018-2022 - Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte (GTASREC) - Principales réalisations :

-Dépôt d'un rapport en février 2019 présentant 24 pistes d'amélioration de l'assurance récolte s'articulant autour de cinq grands thèmes :

- Changements climatiques
- Améliorer et élargir les couvertures
- Réviser les méthodes
- Réviser la part du risque assumée par les producteurs
- Améliorer les connaissances et les communications

-Élaboration d'un plan d'action comprenant 38 actions déposé au Conseil d'administration de la FADQ en juin 2019. Parmi celles-ci, 28 actions ont été réalisées, cinq sont réalisées en continu et cinq autres ont été intégrées à la révision du design de l'ASREC. Plusieurs actions se sont traduites par des analyses qui ont permis à la FADQ de se positionner sur diverses préoccupations des producteurs. Parmi les réalisations du GTASREC, mentionnons :

- Clarification de quatre procédures en matière de tolérance à l'égard des modes de production spécifiques aux marchés de niche (Orge brassicole, Soya IP, Agriculture biologique, Agriculture raisonnée)
- Offre de deux nouveaux prix unitaires spécifiques aux productions de niche (Orge brassicole et Agriculture raisonnée)
- Ajout du Quinoa et de la Caméline à la protection Cultures émergentes
- Mise en œuvre de l'application de la perte normale à 50 % pour les Cultures maraîchères et analyse des effets en regard des critères d'équité entre les producteurs et la pérennité de la protection
- Ajout d'une option de garantie à 70 % avec abandon pour le secteur des pommes, des pommes de terre et des grains
- Nouveaux prix unitaires offerts (Céréales d'automne conventionnelles et biologiques, Apiculture : prix unitaire pour les nucléis, Agriculture raisonnée, Quinoa et Caméline, Option prix de marché pour l'Orge, l'Avoine, le Blé animal, le Blé humain, le Canola et le Soya)
- Offre de prix unitaires basés sur le prix du marché pour les Pommes, le Maïs-grain, le Soya biologique et le Blé biologique
- Actualisation des dates limites de semis, de plantations et de récoltes
- Offre d'une option à 4 fauches à la protection pour le foin et les pâturages
- Élaboration d'un cadre d'intervention en cas d'événement climatique catastrophique et exceptionnel

Depuis 2022 - Travaux de transformation et révision du design de l'ASREC

- Le prochain cycle d'amélioration du Programme d'assurance récolte (ASREC) est en cours dans le cadre de la révision du modèle d'affaires en assurance. Les travaux permettront de prendre en considération les préoccupations actuelles et futures de la clientèle ainsi que les changements climatiques. Une refonte complète des systèmes informatiques sera également effectuée.
- Des bénéfices importants sont escomptés pour la clientèle par la simplification des protections, la réduction significative des démarches administratives et la réduction des délais et du temps de développement et d'actualisation des protections.

2024 - Nouveautés ASREC

-Céréales, maïs-grain et protéagineuses

- Prix unitaires basés sur le prix maximal offert entre la valeur de remplacement et le prix de marché
- Prix unitaire offert pour le maïs-grain biologique

-Cultures maraîchères

- Seuil abandon peut être ajusté pour les entreprises avec rendements s'écartant de la moyenne
- Données de la saison 2023 non prises en compte dans le calcul de la perte normale 2024

-Foin et pâturages

- Amélioration des grilles d'indemnisation
 - Ajout d'une grille « Manque de chaleur » complémentaire à la grille « Manque de pluie » pour les pertes en quantité
 - Modification de la grille « Manque de pluie » pour considérer uniquement la pluie utile aux plantes
 - La définition pour les jours propices à la récolte a été modifiée pour la grille Qualité « Excès de pluie »
- Ajustement des dates de début de saison basé sur des secteurs géographiques
 - La date de début de croissance passe d'une date uniforme à toute la province (1er mai) à trois dates régionales (1er, 5 et 10 mai)
 - Ajout d'un mécanisme d'ajustement automatisé des dates de la saison en cas d'un printemps exceptionnellement hâtif ou tardif
 - Ajustement des durées des périodes de croissance et de récolte

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-53

Ajustement des programmes de soutien financier pour répondre à la baisse du revenu des producteurs agricoles.

RÉPONSE :

Mise en place de la garantie de prêt de fonds de roulement (fonds d'urgence) par la Financière agricole du Québec suite à l'annonce du ministre le 11 mai 2023 afin d'appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec, de tous secteurs de production, qui éprouvent des difficultés financières ou qui ont des besoins de liquidités à court terme, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants.

Veillez référer à la question RP2-38.

Demande de renseignements particuliers
Deuxième opposition

Question numéro RP2-54

Investissements stratégiques de soutien à la résilience et viabilité du secteur agricole. Ventiler par région.

RÉPONSE :

Mise en place de la garantie de prêt de fonds de roulement (fonds d'urgence) par la Financière agricole du Québec suite à l'annonce du ministre le 11 mai 2023 afin d'appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec, de tous secteurs de production, qui éprouvent des difficultés financières ou qui ont des besoins de liquidités à court terme, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants.

Veillez référer à la question RP2-38.

É TUDE DES CRÉDITS 2024-2025

**Demande de renseignements particuliers requis par le Deuxième
groupe d'opposition**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Demande de renseignements particuliers Deuxième groupe d'opposition

RP2-36 Nombre de demandes de dézonage de terres agricoles faites à la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

TABLEAU DES DÉCISIONS RENDUES SUR LES EXCLUSIONS ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL 2023 ET LE 29 FÉVRIER 2024 PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET PAR MRC								
LPTAA - Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles Décisions rendues entre le 1er avril 2023 et le 29 février 2024								
Nature de la décision								
Région administrative	MRC	Nombr	Autori- sation	Refus	Rejet 61.1/65	Autres résultat	Superficie visée	Superficie autorisée
1. Exclusion								
01 - Bas-Saint-Laurent								
	Kamouraska	1		1			0,4	0,0
	Les Basques	1	1				7,8	7,8
	Rimouski-Neigette	1	1				5,8	5,6
	Rivière-du-Loup	1	1				2,2	2,2
	Témiscouata	2	1		1		11,3	2,1
02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean								
	Lac-Saint-Jean-Est	1		1			1,9	0,0
03 - Capitale-Nationale								
	Charlevoix-Est	1			1		10,3	0,0
04 - Mauricie								
	Les Chenaux	1	1				1,7	1,7
05 - Estrie								
	Coaticook	1	1				0,1	0,1
	La Haute-Yamaska	1		1			2,2	0,0
	Les Sources	2			1	1	14,3	0,0
07 - Outaouais								
	La Vallée-de-la-Gatineau	1			1		13,4	0,0
	Les Collines-de-l'Outaouais	2		1	1		41,2	0,0
08 - Abitibi-Témiscamingue								
	Abitibi-Ouest	1	1				0,7	0,7
	Témiscamingue	1			1		11,8	0,0
11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine								
	Bonaventure	1	1				4,4	4,4
	La Haute-Gaspésie	1			1		3,5	0,0
12 - Chaudière-Appalaches								
	Bellechasse	1		1			6,9	0,0
	La Nouvelle-Beauce	3	2	1			17,1	10,8
	Le Granit	1				1	5,7	0,0
	Les Appalaches	1	1				0,3	0,3
	Les Etchemins	2	2				2,6	2,6
	Lévis	1			1		52,0	0,0
	Montmagny	1			1		23,9	0,0
13 - Laval								
	Laval	1	1				1,4	1,4
14 - Lanaudière								
	D'Autray	1			1		1,0	0,0
	Joliette	1		1			1,0	0,0
	L'Assomption	3	1	2			4,0	1,8
16 - Montérégie								
	Les Jardins-de-Napierville	2			2		2,8	0,0
	Longueuil	1	1				1,4	1,4
	Vaudreuil-Soulanges	1		1			0,5	0,0
17 - Centre-du-Québec								
	Arthabaska	1			1		26,3	0,0
	Drummond	1		1			0,0	0,0
	L'Érable	1		1			0,3	0,0
Grand total		43	16	8	13	2	279,9	42,7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Demande de renseignements particuliers Deuxième groupe d'opposition

RP2-37 Nombre d'hectares de terres agricoles dont le dézonage a été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.

TABLEAU DES DÉCISIONS RENDUES SUR LES EXCLUSIONS ENTRE LE 1 ^{er} AVRIL 2023 ET LE 29 FÉVRIER 2024 PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET PAR MRC								
LPTAA - Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles Décisions rendues entre le 1er avril 2023 et le 29 février 2024								
Nature de la décision								
Région administrative	MRC	Nombr	Autori- sation	Refus	Rejet 61.1/65	Autres résultat	Superficie visée	Superficie autorisée
1. Exclusion								
01 - Bas-Saint-Laurent		6	4	1	1		27,5	17,7
	Kamouraska	1		1			0,4	0,0
	Les Basques	1	1				7,8	7,8
	Rimouski-Neigette	1	1				5,8	5,6
	Rivière-du-Loup	1	1				2,2	2,2
	Témiscouata	2	1		1		11,3	2,1
02 - Saguenay--Lac-Saint-Jean		1		1			1,9	0,0
	Lac-Saint-Jean-Est	1		1			1,9	0,0
03 - Capitale-Nationale		1			1		10,3	0,0
	Charlevoix-Est	1			1		10,3	0,0
04 - Mauricie		1	1				1,7	1,7
	Les Chenaux	1	1				1,7	1,7
05 - Estrie		4	1	1	1	1	16,5	0,1
	Coaticook	1	1				0,1	0,1
	La Haute-Yamaska	1		1			2,2	0,0
	Les Sources	2			1	1	14,3	0,0
07 - Outaouais		3		1	2		54,6	0,0
	La Vallée-de-la-Gatineau	1			1		13,4	0,0
	Les Collines-de-l'Outaouais	2		1	1		41,2	0,0
08 - Abitibi-Témiscamingue		2	1		1		12,6	0,7
	Abitibi-Ouest	1	1				0,7	0,7
	Témiscamingue	1			1		11,8	0,0
11 - Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine		2	1		1		7,8	4,4
	Bonaventure	1	1				4,4	4,4
	La Haute-Gaspésie	1			1		3,5	0,0
12 - Chaudière-Appalaches		10	5	2	2	1	108,6	13,6
	Bellechasse	1		1			6,9	0,0
	La Nouvelle-Beauce	3	2	1			17,1	10,8
	Le Granit	1				1	5,7	0,0
	Les Appalaches	1	1				0,3	0,3
	Les Etchemins	2	2				2,6	2,6
	Lévis	1			1		52,0	0,0
	Montmagny	1			1		23,9	0,0
13 - Laval		1	1				1,4	1,4
	Laval	1	1				1,4	1,4
14 - Lanaudière		5	1	3	1		6,0	1,8
	D'Autray	1			1		1,0	0,0
	Joliette	1		1			1,0	0,0
	L'Assomption	3	1	2			4,0	1,8
16 - Montérégie		4	1	1	2		4,6	1,4
	Les Jardins-de-Napierville	2			2		2,8	0,0
	Longueuil	1	1				1,4	1,4
	Vaudreuil-Soulanges	1		1			0,5	0,0
17 - Centre-du-Québec		3		2	1		26,6	0,0
	Arthabaska	1			1		26,3	0,0
	Drummond	1		1			0,0	0,0
	L'Érable	1		1			0,3	0,0
Grand total		43	16	8	13	2	279,9	42,7

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 